



Rupture conventionnel et promesse d'embauche même entreprise

Par **clemence27**, le **28/06/2015** à **14:50**

Bonjour à tous et de l'intérêt porté à mon post,

Il s'agit de ma première participation sur ce forum et vous retrouverez peut-être cette question dans des forums similaires.

J'ai programmé un entretien avec un avocat spécialisé fin août pas de créneau avant, je me lance donc en attendant sur les forums pour creuser un peu le sujet.

Je suis actuellement en CDI dans une entreprise privée.

Je souhaiterais bénéficier d'un an sans travaillé pour raison personnelle (familiale) sans pénaliser mon entreprise, sans perdre tous mes revenus et en conservant mon poste actuel.

Est-il envisable de procéder à une rupture conventionnelle aujourd'hui et de le faire s'engager sur une promesse d'embauche pour le même poste dans un an le même jour.

S'achant que dans tous les cas je serais soit en congés maternité soit en congés parental pour sur cette période et que mon employeur sera aussi un peu pénalisé.

Je vise une solution qui pourrait satisfaire les deux parties car aujourd'hui les règles de mode de garde dans notre communauté des communes associés aux aides ne me permettront que de voter.

Merci par avance pour votre aide et retour,

Bon dimanche

Clémence

Par **clemence27**, le **28/06/2015** à **16:01**

On peut clôturer j'ai ma solution congés sans soldes Tout est résolu

Merci à tous